

Directive Cadre Stratégie pour le milieu marin Plans d'action pour le milieu marin du golfe de Gascogne

Programme de mesures

Direction interrégionale de la mer
Sud-Atlantique

Conseil Maritime de Façade
5 décembre 2014



Crédit photo : © Laurent Mignaux/METL-MEDDE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

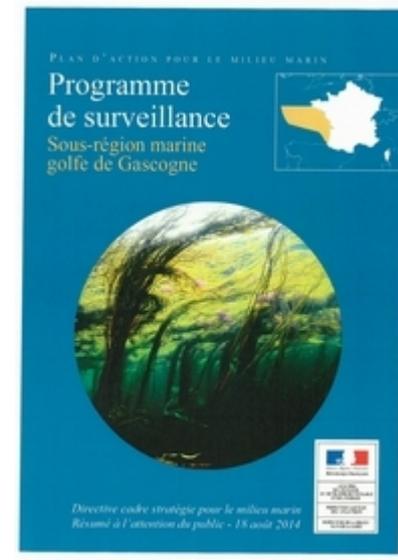
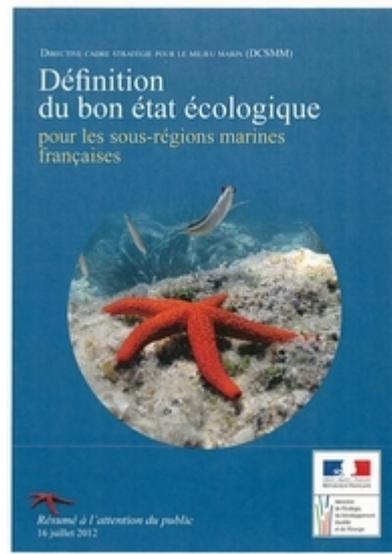
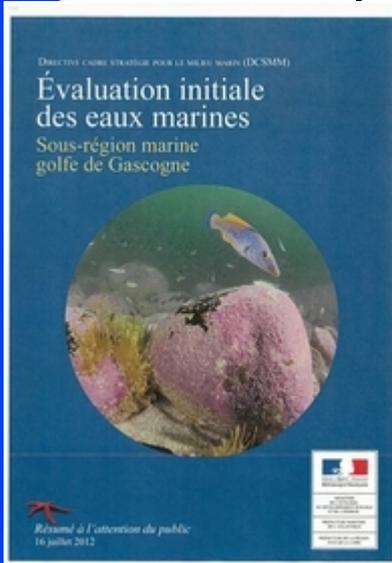
www.developpement-durable.gouv.fr

Le programme de mesures : 5ème et dernier élément du plan d'action pour le milieu marin

- Contexte et cadre d'élaboration
- Processus d'élaboration du programme de mesures
- Les enjeux pour la sous région marine Golfe de Gascogne
- Typologie des mesures
- Propositions de mesures nouvelles

Contexte et cadre d'élaboration du programme de mesures

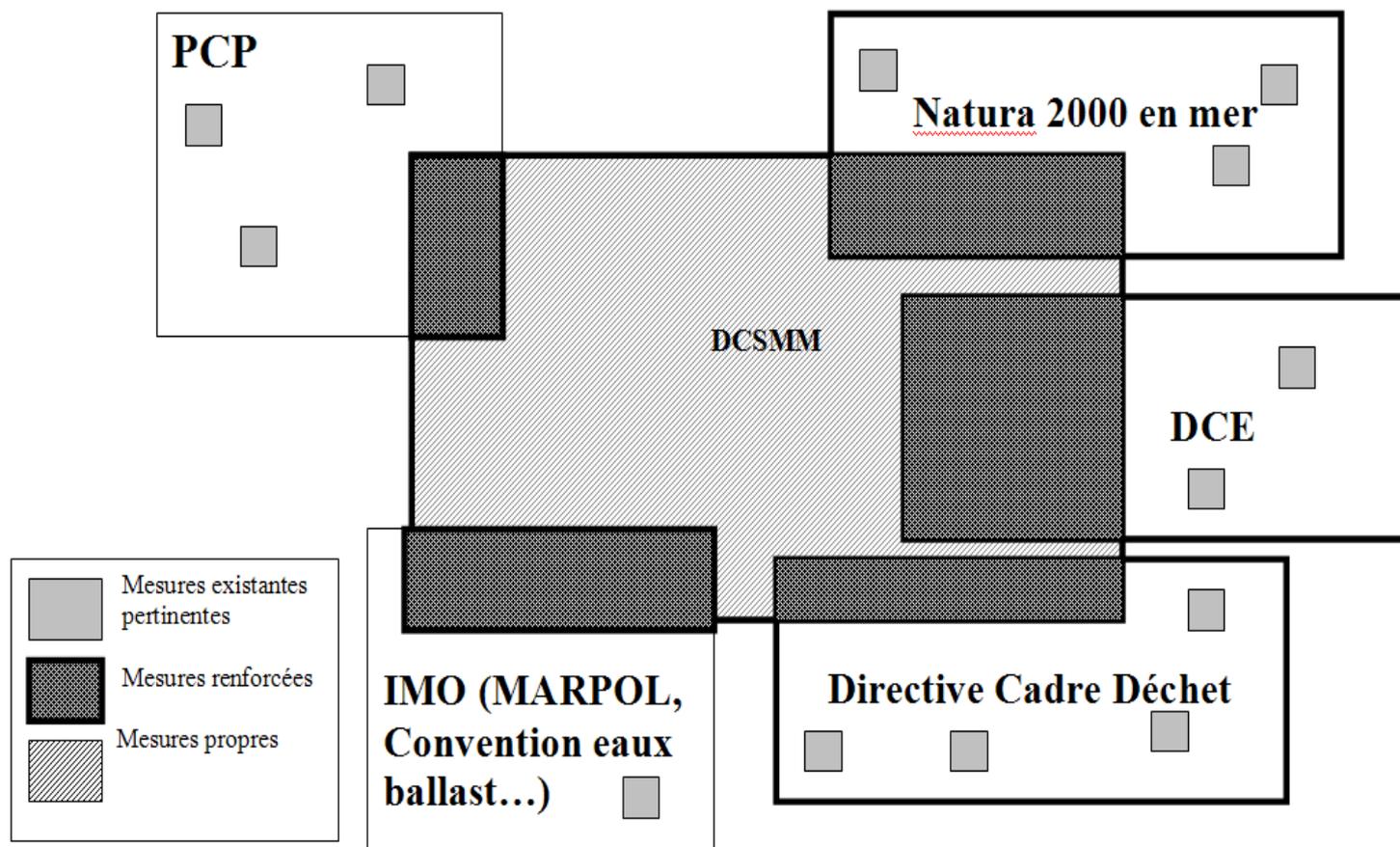
- La directive cadre fixe pour objectif de réaliser ou maintenir le bon état écologique des eaux pour 2020.
- Le plan d'action pour le milieu marin, révisable tous les cinq ans.
- Les quatre premiers éléments :



Approuvés en 2012

En cours d'approbation

Articulation de la directive cadre avec les autres politiques environnementales ou sectorielles



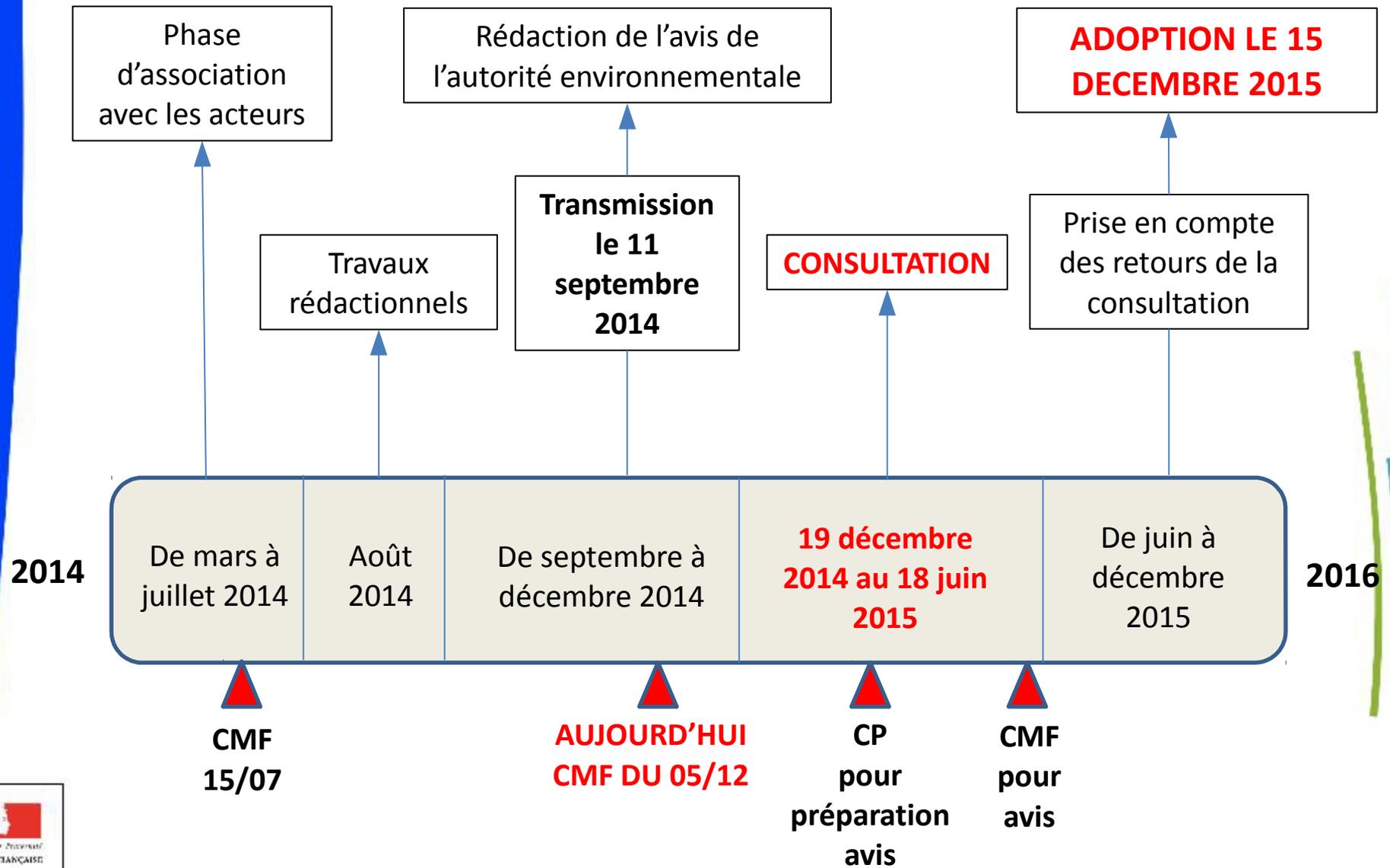
Méthode d'élaboration du programme de mesures

- Recensement de mesures existantes, adoptées au titre d'autres politiques publiques environnementales (directives habitats, oiseaux, directive cadre sur l'eau) ou sectorielles (politique de pêches , des transports). (premier semestre 2013)
- Analyse de la suffisance des mesures existantes et élaboration de pistes de mesures nouvelles : adaptations de mesures existantes (renforcement , optimisation ou extension géographique) ou mesures nouvelles. (septembre 2013)
- Évaluation socio-économique des pistes de mesures nouvelles, priorisation et harmonisation avec les autres sous-régions marines. (octobre 2013-mars 2014)
- Ateliers d'association avec les acteurs. (mai juillet 2014)

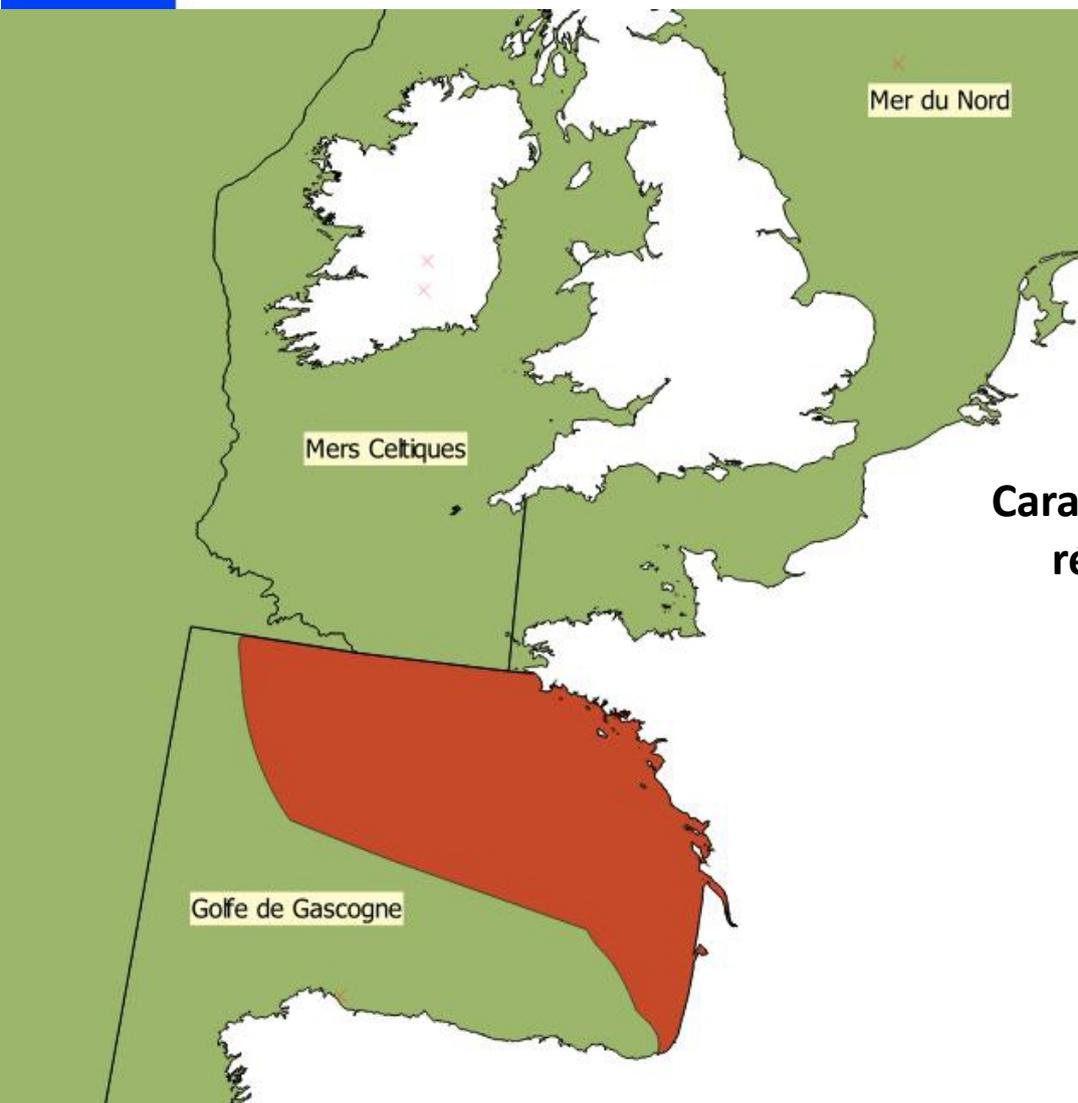
Les thématiques du programme de mesures sur lesquelles s'investir prioritairement

Thèmes programme de mesures	7è programme d'actions pour l'environnement de l'UE	Directive Cadre sur L'Eau	Directive Habitats Faune-Flore / Directive Oiseaux / Aires Marines Protégées	Politique Commune des Pêches	Politiques de protection des espèces	Politique Agricole Commune	Priorité DCSMM
Biodiversité et réseaux trophiques			X		X	X	1
Espèces non indigènes invasives							1
Espèces commerciales	X			X			2
Eutrophisation		X				X	2
Intégrité des fonds		X		(X)			1
Conditions hydrographiques	(X)	(X)					2
Substances chimiques		X				X	2
Questions sanitaires		X					2
Déchets marins	X						1
Energie sonore							1

Calendrier d'élaboration du programme de mesures



les enjeux de la sous-région marine golfe de Gascogne



Caractéristiques principales de la sous région marine :

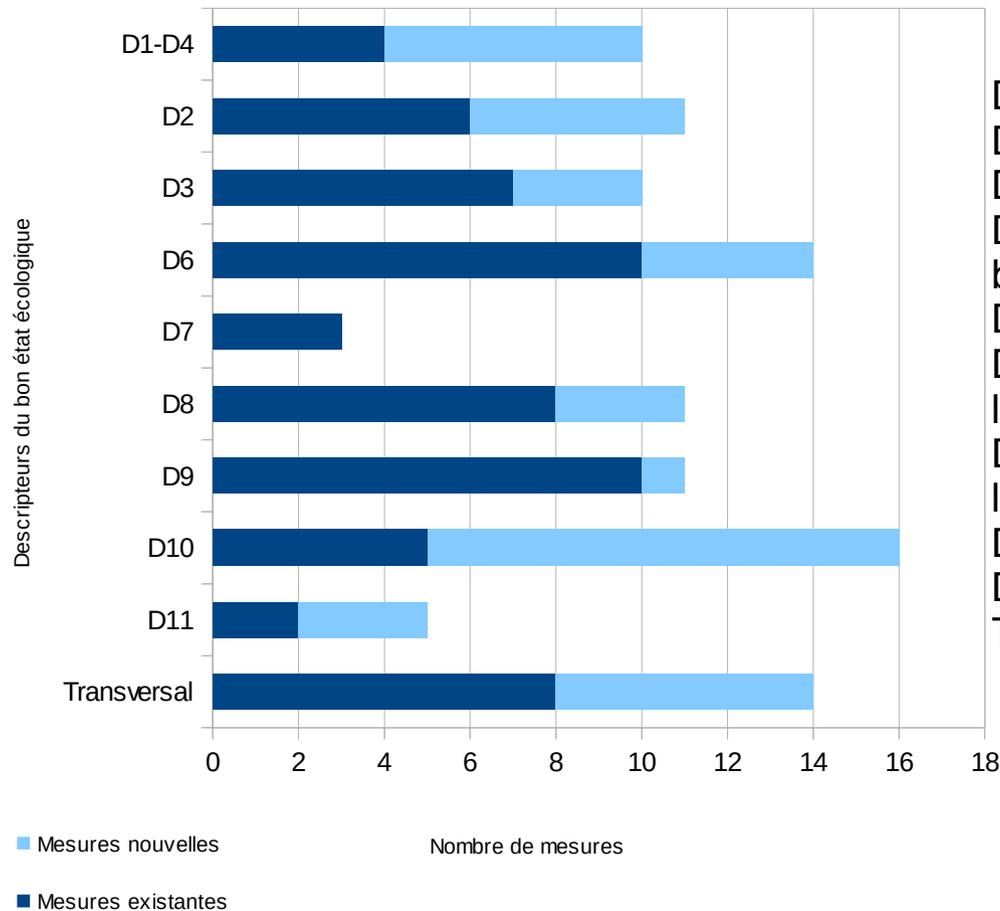
- Environ 190 000 km²
- un large plateau continental, (50 à 200km)
- un talus continental abrupt, (30-40 km), découpé de canyons.
- une plaine abyssale 3000m
- Quatre principaux ports de commerce et une activité économique importante

les enjeux de la sous-région marine golfe de Gascogne

- **Des pressions diverses aux impacts variables**
 - Pressions d'origine anthropiques : pollutions accidentelles, pêche, navigation, aquaculture, extraction de matériaux marins, introduction d'espèces indigènes, eutrophisation, déchets...
 - Conséquences de différents ordres : perte de la diversité biologique, dégradation de la qualité écologique et sanitaire des eaux marines, diminution des ressources naturelles et des services rendus à la société par le milieu marin.
- **Identification des enjeux du programme de mesures :**
 - Maintenir la biodiversité et le bon fonctionnement des réseaux trophiques,
 - Éviter l'introduction d'espèces non indigènes,
 - Exploiter les ressources halieutiques de manière durable,
 - Lutter contre l'eutrophisation des eaux marines,
 - Limiter les altérations physiques des fonds et des conditions hydrographiques,
 - Limiter la pollution de l'eau, chronique et accidentelle,
 - Lutter contre la présence de déchets dans le milieu marin et sur le littoral,
 - Limiter les nuisances sonores en mer,

Le programme de mesures

Répartition des mesures du PAMM par descripteur du bon état écologique



D1-D4 : biodiversité et réseaux trophiques.
D2 : espèces non indigènes
D3 : stocks des espèces exploitées
D6 : intégrité des fonds et écosystèmes benthiques
D7 : conditions hydrographiques
D8 : concentration des contaminants dans le milieu
D9 : concentration des contaminants dans les produits alimentaires
D10 : déchets marins
D11 : introduction d'énergies sonores
Transversal : information , sensibilisation

Pas de mesures pour le descripteur 5 (eutrophisation) , décliné dans les SDAGE

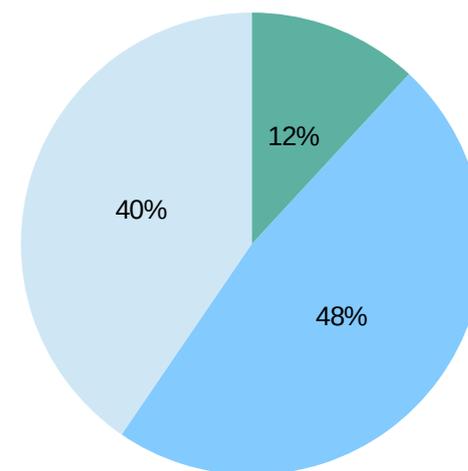
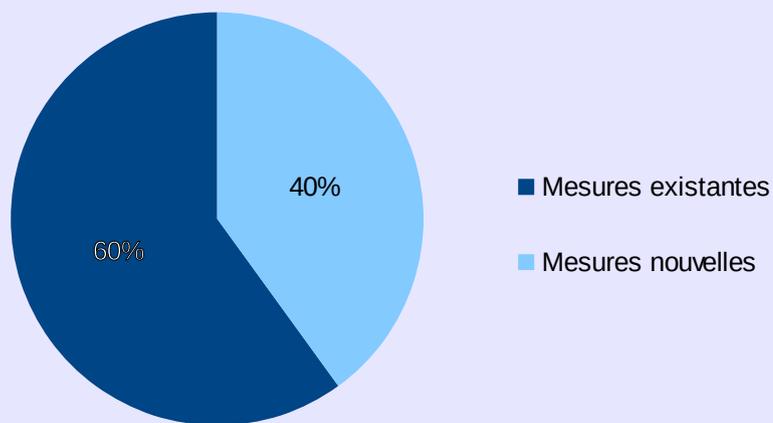
105 mesures couvrant l'ensemble des descripteurs du bon état écologique définis par la Directive

Les mesures nouvelles

Parmi les 105 mesures, 42 mesures viennent compléter les mesures existantes.

- 17 mesures nouvelles propres à la sous région marine,
- 20 mesures nouvelles à portée nationale (qui s'appliquent à l'ensemble des sous régions marines,
- 5 recommandations nationales dont la mise en œuvre nécessite des modifications réglementaires, nationales ou communautaires.

Part des mesures nouvelles dans le projet de programme de mesures



- Mesures nouvelles propres à la SRM
- Mesures nouvelles nationales
- Recommandations nationales

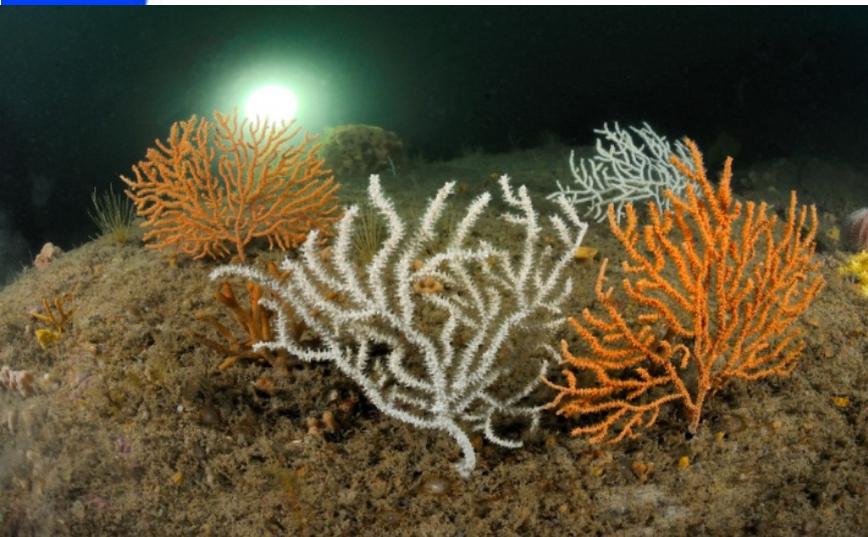


Quelques
exemples de
mesures
nouvelles

Mesures répondant aux objectifs environnementaux liés à l'état écologique

Le bon état écologique est considéré comme atteint lorsque la diversité biologique est conservée et que les interactions entre espèces et habitats sont correctes

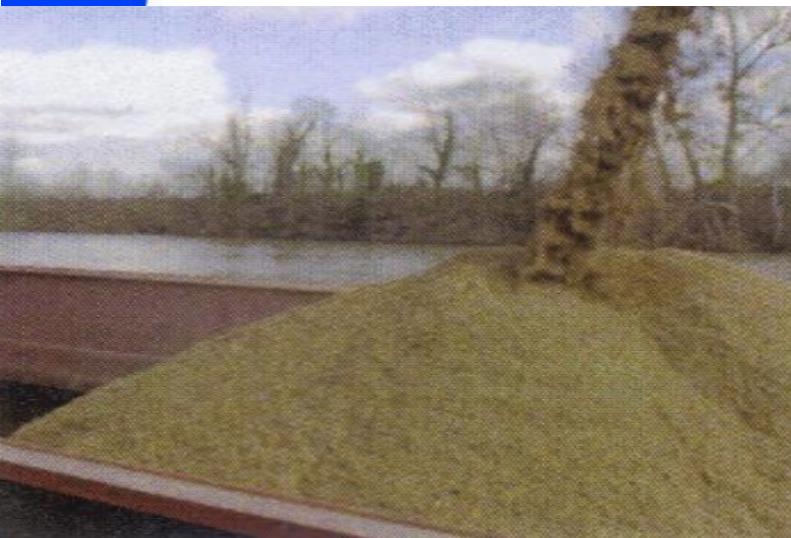
- « compléter le réseau natura 2000 au large pour répondre aux enjeux identifiés sur les mammifères, les oiseaux et les récifs »
- « promouvoir l'équipement des navires en motorisations peu bruyante »
- « mettre en place des zones fonctionnelles halieutiques » .



Des mesures liées aux objectifs liés aux pressions et aux impacts

Les efforts se sont concentrés sur la préservation de l'intégrité des fonds, la réduction des contaminants, des déchets ou d'espèces non indigènes dans le milieu

- «Elaborer une stratégie d'extraction et de gestion des granulats marins à l'échelle Atlantique et Manche »
- « Améliorer les connaissances, expérimenter, développer et mettre en œuvre de nouvelles techniques de pêche pour limiter l'impact sur les habitats benthiques »
- « Mettre en place un système de veille et d'alerte sur les espèces non indigènes »



Des mesures liées au thèmes transversaux

Il s'agit de regrouper dans un chapitre les objectifs opérationnels communs à l'ensemble ou à une partie des descripteurs (formation, éducation, information, aide à la décision)

- « Intégrer ou renforcer les enjeux et mesures de protection du milieu marin dans les référentiels et examens de formations professionnels maritimes, des formations nautiques sportives et pour l'obtention du permis bateau.»
- « Sensibiliser le grand public à la notion de mer réceptacle.»
- « Améliorer la prise en compte des effets cumulés à l'échelle de la sous région marine dans les dossiers d'évaluation d'incidence et études d'impact notamment concernant l'intégrité des fonds. »





Merci de votre
attention